



Commune de Jalhay

URBANISME AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Le demandeur est la Srl Arts Et Creations, représentée légalement par Monsieur Michel NORGA, établie Avenue de Spa 28 à 4800 Verviers.

Le terrain concerné est situé Neufmarteau, 18 à 4845 Sart et cadastré division 2, section A n°884P.

Le projet est de type : la transformation d'une habitation de vacances en un gîte (modification de la destination au sens de l'article D.IV.4, alinéa 1er, 7° du CoDT), et présente les caractéristiques suivantes :

Habitation de vacances d'une emprise au sol d'environ 35 m², bordée d'une terrasse à l'arrière d'environ 16 m². Hauteur sous corniche de 2,60 m et 4,53 m au faite. Matériaux d'élévation : bardage bois ton naturel. Aucuns travaux supplémentaires envisagés. Seule la destination du bien est modifiée (hébergement touristique).

Dossier soumis à Enquête publique en vertu de l'article D.IV.6 du CoDT : Un permis d'urbanisme ou un certificat d'urbanisme n° 2 peut être octroyé en dérogation au plan de secteur pour les constructions, les installations ou les bâtiments existants avant l'entrée en vigueur du plan de secteur ou qui ont été autorisés, dont l'affectation actuelle ou future ne correspond pas aux prescriptions du plan de secteur lorsqu'il s'agit d'actes et travaux de transformation, d'agrandissement, de reconstruction **ainsi que d'une modification de destination** et de la création de logement visées à l'article D.IV.4, alinéa 1er, 6° et 7°. –

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante : Jalhay, Service Urbanisme, Rue de la Fagne 46, 4845 Jalhay :

- Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 ;
- Le jeudi **12/12/2024** de 17h à 20h00 ;

L'enquête publique est ouverte le 09 décembre 2024 et clôturée le 23 décembre 2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au Collège Communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Jalhay, Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : service.urbanisme@jalhay.be ;
- remises au service de l'urbanisme dont les bureaux se trouvent Rue de la Fagne 46 à 4845 Jalhay.

La lettre postale ou le courrier électronique portera la mention : **PURB/BC202400099/5256/2024**

Les réclamations et observations orales peuvent être formulées pendant la même période ou lors de la séance de clôture de l'enquête.

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu le **23 décembre 2024** de 14h00 à 14h30 à Jalhay, Rue de la Fagne 46, salle du Collège.

La conseillère en aménagement du territoire et en urbanisme est Madame Florine BASTIN dont le bureau se trouve à Jalhay, Rue de la Fagne 46, service urbanisme.

Fait à Jalhay, le 14/11/2024

La Directrice générale,

B. ROYEN-PLUMHANS

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

M. FRANSOLET